

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE
RENAC

Séance du Conseil Municipal du 5 Juillet 2016.

L'an deux mille seize, le 28 Juin à 20 Heures 00, les membres du Conseil municipal de la commune de RENAC, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick BAUDY, Maire de Renac. La séance a été publique.

Date de convocation : le 28 Juin 2016.

Présents : M. Patrick **BAUDY**, M. Norbert **LOLICART**, M. André **FÉVRIER**, M. Claude **MEHAT** Mme Élodie **PROVOST**, M. Joël **ROBERT**, MME Céline **CHARPILLAT**, MME Stéphanie **PARIS**, M. Jean-Pierre **ROGER**, M. Damien **GUILLAS**.

Absents excusés : MME Soizic **STROUBLE**, MME Anne **PATAULT**, M. Matthieu **CHEVAL**, M. Ludovic **BARBIER**.

Absent : Néant

Pouvoirs : MME. Soizic STROUBLE à M. Joël ROBERT
M. Ludovic BARBIER à M. Damien GUILLAS

Secrétaire de séance : Mme Elodie **PROVOST**.

D 2016 – 041 : Extension du périmètre de la Communauté de Communes du Pays de Redon étendu à la commune de Les Fougerets à compter du 1^{er} Janvier 2017.

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil municipal :
Se prononce pour l'intégration de la commune de Les Fougerets à la Communauté de Communes du Pays de Redon à compter du 1^{er} Janvier 2017.

D 2016 – 042 : Demande d'aide financière au département pour l'accompagnement de la réforme des rythmes scolaires pour l'année scolaire 2015/2016.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la décision prise par le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine d'apporter un soutien financier aux communes de moins de 2000 habitants pour accompagner la mise en place de la réforme des rythmes scolaires. Cet appui financier se traduit par une dotation de 25 € par élève résidant à Renac et qui fréquente une école primaire publique ou privée engagée dans la réforme soit à Bains S/Oust, Langon, Pipriac, Redon, Sainte-Marie, et Saint-Ganton.

Monsieur le Maire rappelle que 31 élèves résidant à Renac sont scolarisés dans une école primaire publique ou privée engagée dans la réforme pour l'année scolaire 2015/2016,

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil municipal décide de solliciter une aide de 25 € par enfant auprès du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires. L'aide sera versée à la commune de scolarisation sur la base des tableaux joints.

D 2016 – 043 : Rencontres préhistoriques de Bretagne le 18 Septembre 2016 à Renac.

Dans le cadre de la politique territoriale touristique et de la mise en valeur des sites mégalithiques du territoire de la Communauté de communes du Pays de Redon, la commune de Renac accueillera une étape des Rencontres Préhistoriques de Bretagne le 18 Septembre prochain sur le site de la Chapelle de Gavrain.

Une convention entre le CPIE Val de Vilaine et la commune de Renac régie les modalités financières et techniques pour l'organisation de cette manifestation.

Le coût pour l'organisation de cette journée s'élève à 2 850,00 Euros, pris en charge à hauteur de 1 850,00 Euros par la CCPR et à hauteur de 1 000,00 pour la commune de Renac.

Après discussion et à 11 voix « Pour » et 1 voix « contre », le Conseil municipal :

Accepte les termes de la convention qui régie les modalités financières et techniques pour l'organisation des Rencontres Préhistoriques de Bretagne le 18 Septembre prochain à Renac et **Autorise** M. le maire à signer la convention entre le CPIE Val de Vilaine et la commune de Renac.

D 2016 – 044 : Modification des heures du poste de la médiathèque

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que l'adjoint du patrimoine de la médiathèque demande une diminution du temps de travail de son poste pour raisons familiales à savoir 14 heures hebdomadaire au lieu de 17 h 30. Si sa demande est acceptée, la diminution des heures de son poste sera définitive.

Considérant que les heures du poste de la médiathèque ont été fixées à 17 h 30 pour répondre à un fonctionnement efficient de la médiathèque ;

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil municipal :

Souhaite maintenir les heures du poste de la médiathèque à 17 h 30